



Préavis au Conseil communal

Construction de collecteurs EC et EU en système séparatif –
demande d'un crédit de construction

Assainissement

Roland Perrin, Municipal

Préavis n° 07/2022

Préavis adopté par la Municipalité le 03.01.2022



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Projets	2
2.1	Travaux projetés	3
3	Calendrier	6
4	Aspects du développement durable	6
5	Coûts et aspects financiers	7
5.1	Devis estimatif.....	7
5.2	Aspect financier.....	8
6	Conclusion	8

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 595'000.-- (cinq cent nonante-cinq mille francs) destiné aux travaux de construction de collecteurs dans les secteurs des Planches, de l'Arzillier et des Orchez.

2 Projets

Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont répertoriés sur les plans ci-dessous :

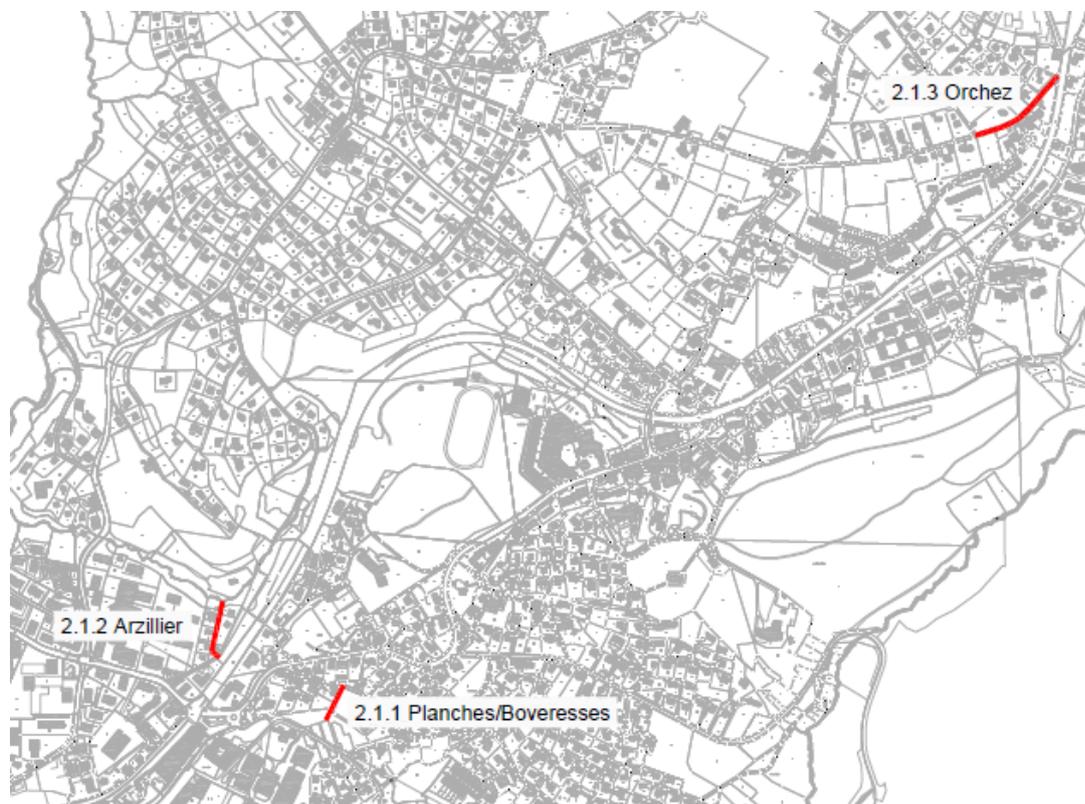


Figure 1 : Plan de situation avec les collecteurs faisant l'objet du présent préavis

2.1 Travaux projetés

2.1.1 Collecteurs des Planches/Boveresses

En coordination avec les travaux de construction des bâtiments sur la parcelle 128 au chemin des Planches, environ 82 m de collecteurs (EU PVC diam. 315 mm et EC PVC diam. 400 mm) permettront, dans le futur, de mettre en séparatif le secteur en amont entre le chemin des Planches et la route de la Croix-Blanche.

Les terrains des propriétaires privés seront soigneusement remis en état après les travaux.

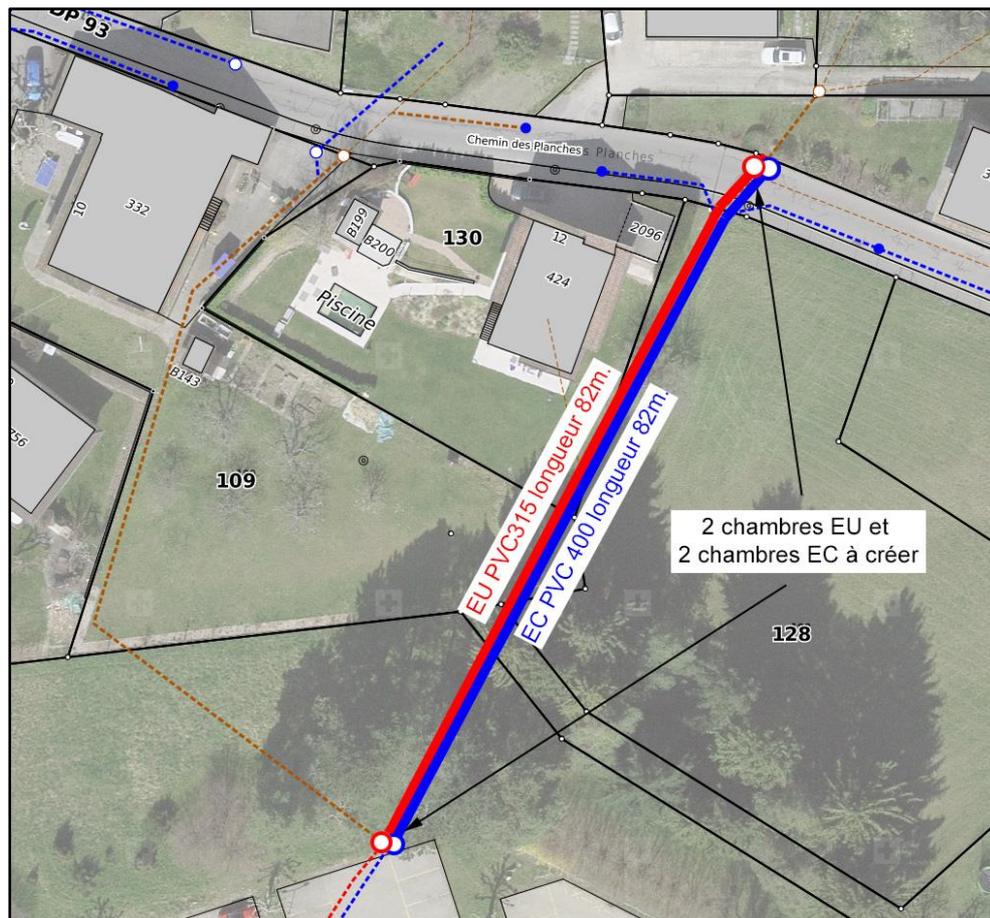


Figure 2 : Plan des travaux dans le secteur des Planches/Boveresses

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale de 4'000 m² (économie de 200 CHF/an dans la cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics à l'entreprise effectuant les travaux de construction sur la parcelle 128 après analyse des prix de soumission.

La servitude de passage pour les canalisations communales seront mises à jour sur toutes les parcelles concernées.

2.1.2 Collecteurs Ch. de l'Arzillier

Dans le projet de mise en séparatif des collecteurs de la Route de Berne, les eaux claires provenant du quartier des Geais étaient déviées dans le secteur de l'Arzillier afin d'éviter de les réinsérer dans le collecteur unitaire conservé en aval.

Toutefois, un sous-dimensionnement des collecteurs dans le secteur de la Coop en aval, et la possibilité de réduire le linéaire de collecteurs sur l'Arzillier, nous ont amené à réfléchir à une nouvelle variante consistant en la création d'un ouvrage de rétention réalisé en 2020 et d'une mise en séparatif de collecteurs allant directement se connecter à proximité, au niveau du ruisseau du Vauguény.

Environ 88 m de collecteur d'eaux usées (EU PVC diam. 200 mm) et 122 m de collecteur d'eaux claires (EC PVC diam. 315 mm) permettront la mise en séparatif complète et effective de 3 parcelles du secteur de l'Arzillier ainsi que de 7 parcelles au chemin des Geais qui passent par le nouveau bassin de rétention situé sur la parcelle 353.

Les terrains des propriétaires privés seront soigneusement remis en état après les travaux.

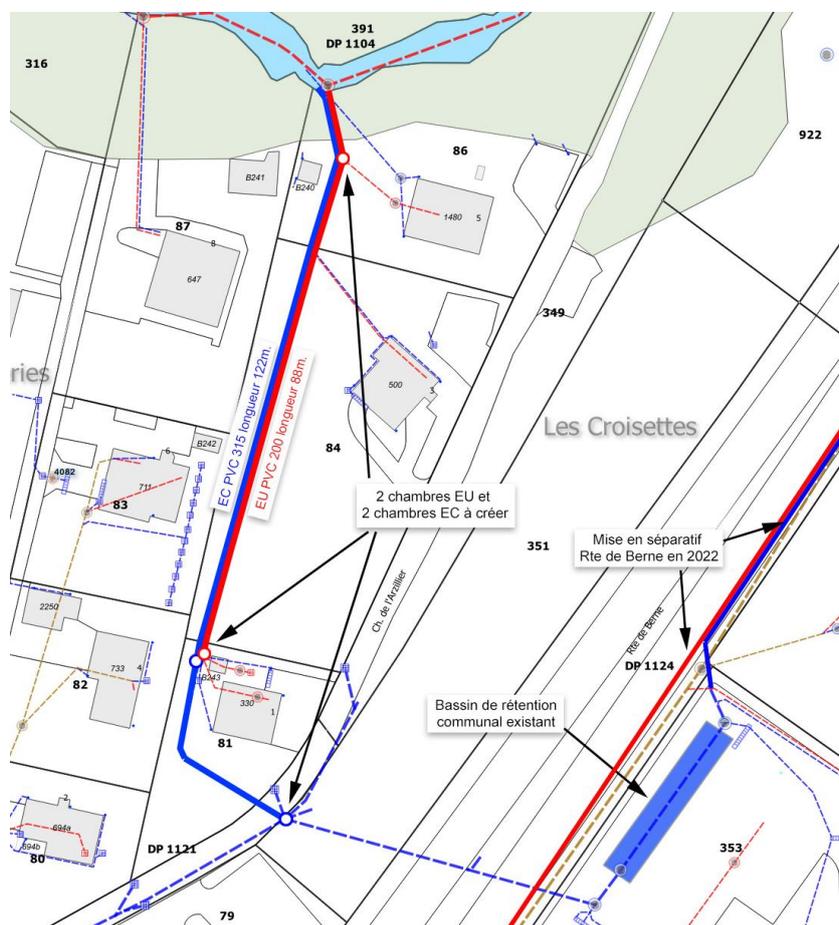


Figure 3 : Plan des travaux sur le chemin de l'Arzillier

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale de 11'895 m² (économie de 594.75 CHF/an dans la cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics à une entreprise avec une expérience dans les travaux en rivière après analyse des prix de soumission.

Une nouvelle servitude de passage pour canalisations sera créée.

2.1.3 Collecteurs au Ch. des Orchez

Suite à la traversée des collecteurs sous la route de Berne déjà effectuée en octobre 2021, la construction d'environ 140 m de collecteurs d'eaux usées (EU PVC diam. 250mm) et d'environ 180 m de collecteur d'eaux claires (EC PVC diam. 355mm) permettront la mise en séparatif directe de 8 parcelles ainsi que de 5 autres parcelles après travaux de mise en séparatif par leur propriétaire respectif.

Environ 1200 m² de chaussée seront réfectionnés, de même que les grilles de route. Suite à ces travaux, l'intégralité du chemin des Orchez sera refait à neuf.

Les terrains des propriétaires privés seront soigneusement remis en état après les travaux.

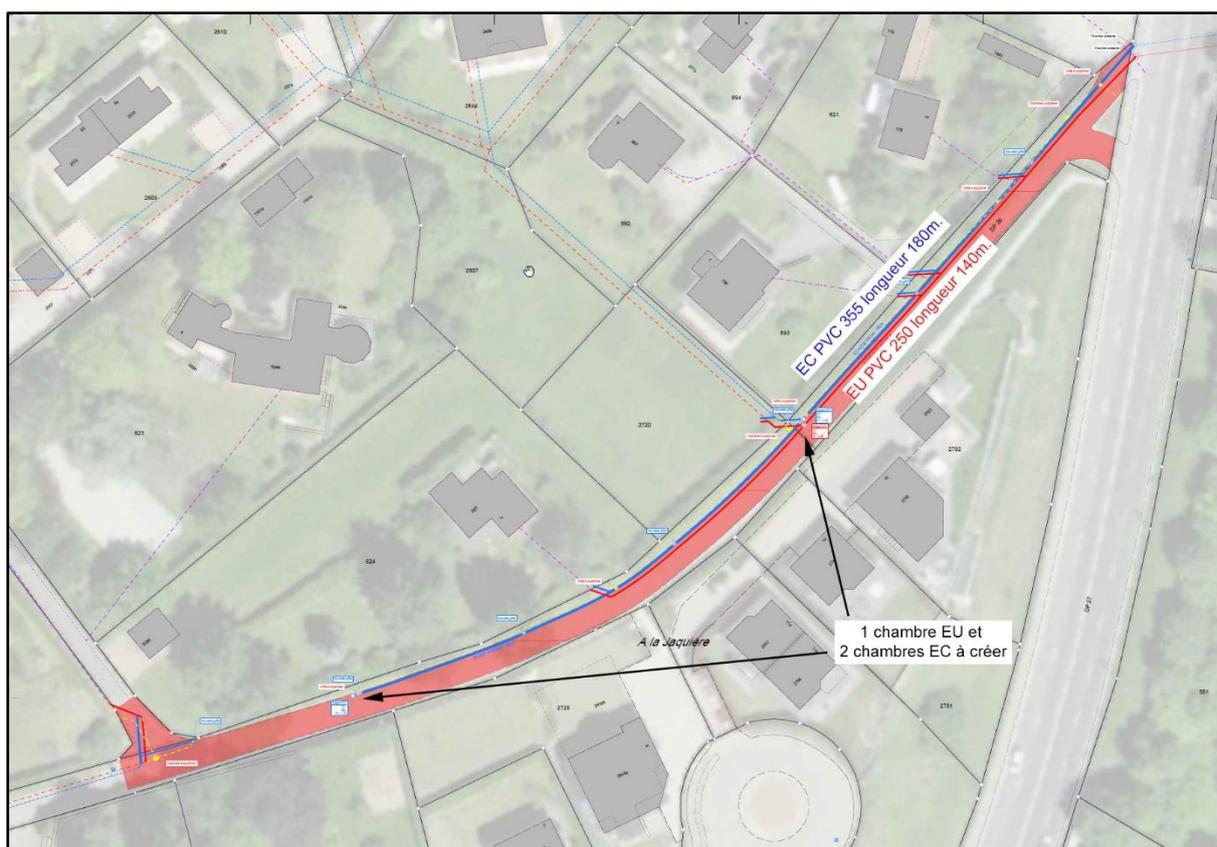


Figure 4 : Plan des travaux sur le Ch. des Orchez

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale de 11'021 m² (économie de 551.05 CHF/an dans le cadre de la CISTEP).

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués sur une procédure sur invitation selon les marchés publics. Un appel d'offres réunissant les travaux de collecteurs et de routes a été sollicité auprès de 5 entreprises. Le montant des travaux de réfection de la chaussée figure dans le préavis 06/2022 « Entretien et réfection du réseau routier ».



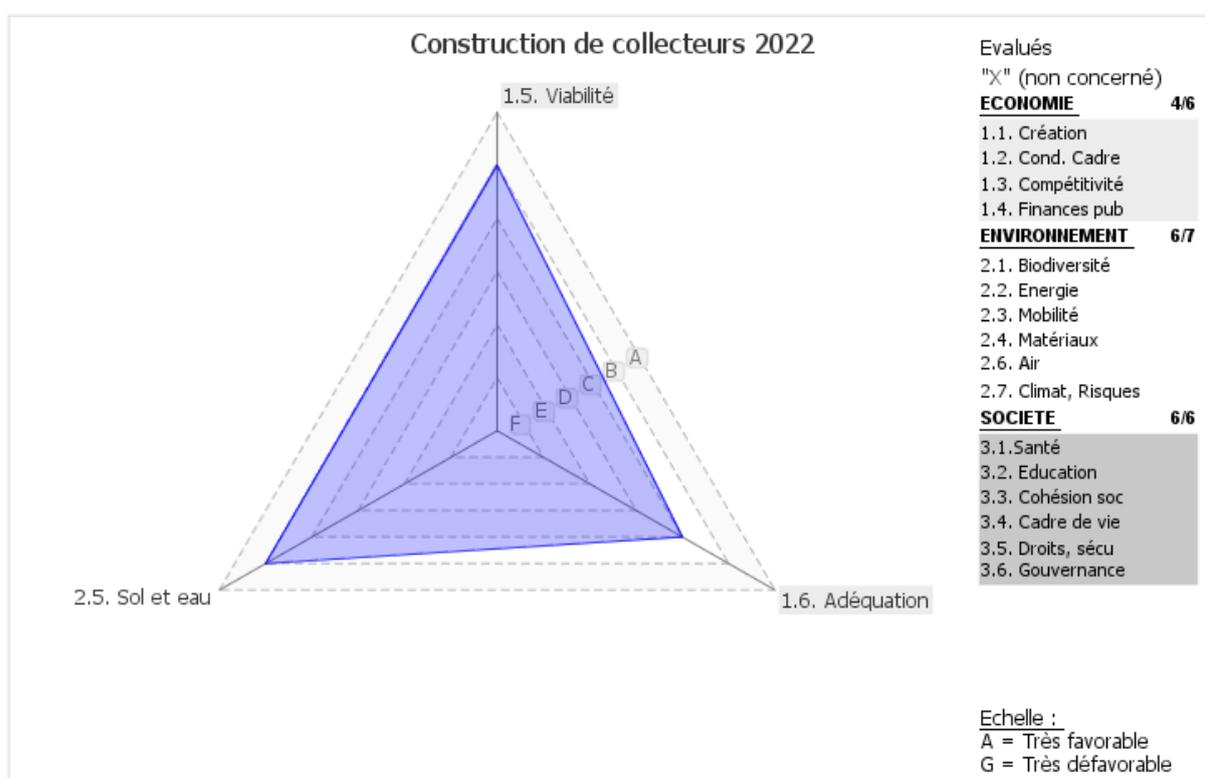
3 Calendrier

La planification des différents chantiers est prévue comme suit :

Travaux	Période prévisionnelle
Collecteurs au ch. des Planches	Mars - Avril
Collecteurs au ch. de l'Arzillier	Mars - Octobre
Collecteurs au ch. des Orchez	Mars - Mai

4 Aspects du développement durable

Ces projets ont fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné



Dimension économique (critères 1.5 et 1.6)

Ces aménagements sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché dans le plan général d'évacuation des eaux (critère 1.6 – adéquation projet).

Le rapport coûts/efficacité a été optimisé. Une partie des travaux (collecteurs au ch. des Planches) seront exécutés en profitant de la synergie avec ceux réalisés par les propriétaires privés.

Ces travaux permettent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures existantes.

Dimension environnementale (critère 2.5 - Sol et eau)

Le remplacement de collecteurs unitaires en système séparatif permet de limiter les pollutions dans les cours d'eaux liées aux déversements en cas d'orages.

5 Coûts et aspects financiers

5.1 Devis estimatif

Les coûts des différents projets sont détaillés ci-après :

Collecteurs aux Boveresses/Planches			
Travaux de génie civil	82 m (~ 1 463.- / mètre linéaire)	CHF	114'000.-
Travaux de défrichage		CHF	5'000.-
Remise en état des jardins (paysagiste)		CHF	10'000.-
Frais pour l'établissement d'une servitude		CHF	3'000.-
Sous-total		CHF	132'000.-
Collecteurs au ch. de l'Arzillier			
Travaux de génie civil	122 m (~ 1 442.- / mètre linéaire) fouille profonde (2 à 3 mètres)	CHF	205'000.-
Travaux de défrichage		CHF	10'000.-
Remise en état des jardins (paysagiste)		CHF	15'000.-
Travaux exutoire		CHF	10'000.-
Frais pour l'établissement d'une servitude		CHF	3'000.-
Sous-total		CHF	243'000.-
Collecteurs et réfection de la route au Ch. des Orchez			
Travaux de génie civil*	180 m (~ 1 055.- / mètre linéaire)	CHF	181'000.-
Travaux de défrichage		CHF	5'000.-
Remise en état des jardins (paysagiste)		CHF	3'000.-
Sous-total		CHF	189'000.-
Sous-total TTC		CHF	564'000.-
Divers et imprévus (environ 5%)		CHF	28'200.-
TOTAL TTC (arrondi)		CHF	595'000.-

* Les travaux de réfection de la chaussée figure dans le préavis 06/2022 « Entretien et réfection du réseau routier »



5.2 Aspect financier

Les travaux de mise en séparatif des collecteurs au ch. des Boveresses (180'000 CHF) et au ch. de l'Arzillier (180'000 CHF) figurent au plan des investissements. Les travaux du ch. des Orchez figurant au plan d'investissement 2021 (330'000 CHF), n'ont pas pu être réalisés en 2021 et n'ont pas pu être indiqués dans le plan d'investissement lors de l'établissement du budget.

C'est un crédit de CHF 595'000.-- (cinq cent nonante-cinq mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 7'859.95 (calculée à 1.321% au 31.12.2020).

La réalisation de ces travaux contribue à abaisser notre proportion d'unitaire sur le territoire communal et réduire les coûts facturés par la CISTEP dans le cadre de la nouvelle clé de répartition.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 07/2022 de la Municipalité du 03.01.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 595'000.-- (cinq cent nonante-cinq mille francs) destiné aux travaux pour les collecteurs.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Alain Monod




La Secrétaire municipale a.i.
Sylvie Guggenheim